

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 5 mars 2018 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet

M. Martin Bussières

M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2018-03-43 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

### **2018-03-44 Adoption de l'ordre du jour du 5 mars 2018**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 5 mars 2018

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 5 février 2018

Résolution: Adoption du procès-verbal du 5 février 2018

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Adoption du règlement 234-2017 – Délégation de pouvoir de dépenser

Information : Formation des élus

Don : Fondation Hôpital Ste-Justine

Don : société canadienne du cancer

Résolution : Achat panneaux système d'alarme

Résolution : Délégués pour le transport adapté

États financiers annuels : Visite des vérificateurs

Suivi : dossier régional fibre optique

Assurances municipales : Confirmation des montants de couverture

Résolution : Mandat à la directrice générale

Sécurité publique

Suivi : Réunion projet de régie des services incendie « secteur Sud »

Urbanisme, environnement et Aménagement du territoire

Inscription : activité du Cogesaf

Voirie

Suivi : Chemin de la Baie Sauvage

Niveleuse et gravier

Loisirs et culture

Don : Journée de la culture Disraeli

Résolution : Paiement des comptes du 6 février au 5 mars 2018

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

#### **2018-03-45 Dispense de lecture du procès-verbal du 5 février 2018**

Il est proposé par M. Martin Bussières  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

#### **2018-03-46 Lecture et adoption du procès-verbal du 5 février 2018**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 février 2018.

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **LÉGISLATION ET ADMINISTRATION**

#### **2018-03-47 Adoption du règlement 234-2017**

##### **Déléguant à la directrice générale / secrétaire-trésorière et à l'inspecteur municipal le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

Attendu l'article 961.1 du Code Municipal du Québec;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 4 décembre 2017 avec dispense de lecture.

Attendu que le projet de ce règlement a été adopté le 5 février 2018 et que les élus reconnaissent en avoir reçu copie et consentent à une dispense de lecture;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu que le règlement portant le numéro 234-2017 soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

#### **ARTICLE UN : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE DEUX : ABROGATION**

Tous règlements ou dispositions antérieurs autorisant une délégation à l'égard d'un fonctionnaire ou employé de la municipalité du pouvoir d'autoriser des dépenses sont, par le présent règlement, abrogés à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE TROIS : RESTRICTIONS**

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

#### **ARTICLE QUATRE : CHAMPS DE COMPÉTENCE ET MONTANTS**

L'annexe A du présent règlement énumère, pour chacun des postes budgétaires de dépenses utilisés dans la municipalité, la limite monétaire maximale annuelle du pouvoir d'autorisation confié à la directrice générale, secrétaire-trésorière.

L'annexe B du présent règlement énumère, pour chaque poste budgétaire de dépense utilisé dans la municipalité, la limite monétaire maximale annuelle du pouvoir d'autorisation confié à l'inspecteur municipal.

#### **ARTICLE CINQ : ABSENCE DE PERSONNES AUTORISÉES**

La délégation de pouvoir de dépenser est attribuée à un poste de fonctionnaire ou employé. Lorsqu'un poste bénéficiant d'une délégation est vacant ou que la personne est absente, sa délégation est assumée par son supérieur immédiat.

Lorsque cette situation s'applique au directeur général, la personne désignée secrétaire-trésorier adjoint, assume la délégation du directeur général. En l'absence de ces deux personnes, le pouvoir de dépenser est retourné au conseil municipal.

#### **ARTICLE SIX : AUTRES CONDITIONS**

La présente délégation de pouvoir est consentie à la directrice générale, secrétaire-trésorière et à l'inspecteur municipal à la condition expresse que ces derniers déposent, à chacune des séances régulières du conseil, un résumé des décisions qu'ils ont prises au nom du conseil depuis son dernier rapport. Ce résumé ne comprend toutefois pas les autorisations effectuées au cours des cinq jours qui précèdent la séance du conseil.

#### **ARTICLE SEPT : MODIFICATION DES ANNEXES**

L'annexe A et B peuvent être modifiées par résolution.

#### **ARTICLE HUIT : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée.

#### **ANNEXE A**

Directrice générale/ secrétaire-trésorière	Poste budgétaire	Limite autorisée
Téléphone – conseil	02 11000 331	550,00 \$
Formation et perfectionnement	02 11000 419	1 000,00 \$
Réceptions	02 11000 493	2 000,00 \$
Cotisation, association FQM	02 11000 494	1 100,00 \$
Honoraires professionnels	02 13000 410	10 000,00 \$
Formation et perfectionnement	02 13000 419	2 000,00 \$
Cotisation, association, abonnement	02 13000 494	20 200,00 \$
Entretien et réparation ameublement	02 13000 527	3 000,00 \$
Services juridiques	02 19000 412	6 000,00 \$
Service d'entretien	02 19000 499	4 000,00 \$
Honoraires professionnels, services techniques	02 22000 419	200,00 \$
Sortie pompier et garde feu	02 22000 499	1 000,00 \$

Frais de génie, arpentage	02 32000 411	2 000,00 \$
Transport adapté – handicapé	02 37000 499	550,00\$
Entretien lampes UV	02 41200 419	500,00 \$
Achat de bacs roulants	02 45211 429	400,00 \$
Salaire régulier – inspecteur en bâtiments	02 61000 141	900,00 \$
Cotisations employeur – UZ	02 61000 200	100,00 \$
Entente de service Lambton	02 61000 411	500,00 \$
Honoraires professionnels urbanisme MRC	02 61000 419	2 000,00 \$
Papeterie permis accessoires	02 61000 670	50,00 \$
Salaire régulier – C.C.R.	02 70120 141	1 500,00 \$
Cotisations employeur – CR	02 70120 200	200,00 \$
Frais de déplacement	02 70120 310	100,00 \$
Entretien et réparations –Centre comm.	02 70120 522	1 000,00 \$
Dépenses Grand lac	02 70190 959	8 000,00 \$
Bibliothèque, fonctionnement	02 70230 522	500,00 \$
Frais de banque	02 91900 895	1 200,00 \$
Achat équipement bureau	03 31020 000	1 000,00 \$

### ANNEXE B

Inspecteur municipal	Poste budgétaire	Limite autorisée
Allocation cellulaire voirie	02 32000 331	120,00 \$
Location machinerie	02 32000 516	20 000,00 \$
Entretien et rép.-Véhicules voirie	02 32000 525	500,00 \$
Achat de pierre et gravier	02 32000 621	55 000,00 \$
Calcium	02 32000 635	24 000,00 \$
Pièces et accessoires	02 32000 649	3 000,00 \$

#### 2018-03-48 Information : Formation des élus

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement de confirmer que Mme Jacqueline Demers, conseillère,  
a finalisé avec succès la formation offerte par la FQM, relativement au  
comportement éthique des élus municipaux.

Adoptée.

#### 2018-03-49 Don : Fondation Hôpital Ste-Justine

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement d’octroyer un don de 50 \$ à la Fondation de l’hôpital  
Ste-Justine.

Adoptée.

### **2018-03-50 Don : Société canadienne du cancer**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement de faire un don de 50 \$ à la Société de recherche sur le cancer.

Adoptée.

### **2018-03-51 Résolution : Achat panneaux système d'alarme**

Attendu que le panneau d'entrée du système d'alarme est défectueux;

Attendu que les panneaux qui ont été achetés en 1996 ne peuvent pas être réparés;

Attendu le dépôt d'une offre de service soumis par Alarme et Communications R.L. pour l'achat d'un contrôle et de deux claviers;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service s'élevant à 700 \$ soumise par Alarme et Communications R.L..

Adoptée.

### **2018-03-52 Résolution : Délégués pour le transport adapté**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de nommer M. Martin Bussièrès et/ou M. Paul Audet afin qu'ils soient délégués pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale annuelle de Transport Adapté de la région de l'Amiante, qui se tiendra jeudi le 22 mars 2018.

Adoptée

### **2018-03-53 États financiers annuels : Visite des vérificateurs**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement que les élus sont informés que les vérificateurs externes de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton, ont procédé à l'audit de l'année 2017, le 12 février dernier.

Pour l'explication des résultats, il est convenu que les états financiers soient présentés au maire et à la directrice générale dès qu'ils seront complétés.

Chaque élu recevra une copie lors du dépôt officiel, lequel est prévu à une séance ultérieure.

Adoptée.

### **Fibre optique**

L'étude préliminaire pour la conception du réseau est connue. Cependant un consultant a été mandaté, avant de demander l'intérêt pour chacune des municipalités, afin de savoir s'il est plus avantageux d'aller de l'avant par la MRC, une coopérative ou un organisme sans but lucratif.

**2018-03-54 Assurances municipales :**  
**Renouvellement : Confirmation des montants de couverture**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement que les élus sont informés des montants de protection de couverture d'assurance et s'en déclarent satisfaits.

La prime pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019 s'élève à 4 979 \$.  
Les élus refusent l'offre de la protection pour d'éventuelles poursuites criminelles (prime supplémentaire de 1000 \$), ainsi que la couverture de protection pour les cyber-risques (prime additionnelle de 500 \$).

Le maire et la directrice générale sont mandatés pour signer la proposition de renouvellement de la couverture d'assurance dommage et responsabilité qui protège la Municipalité et le comité des Loisirs.

Adoptée.

**2018-03-55 Résolution : Mandat à la directrice générale**  
**Contestation poursuite de M. Denis Olivier**

Attendu que le 11 février 2018, la municipalité a reçu une réclamation déposée à la cour des petites créances par M. Denis Olivier;

Attendu que les élus ont été informés sans délai de la réception de cette poursuite de l'ordre de 15 000 \$;

Attendu qu'il y avait lieu de contester cette réclamation dans les délais légaux;

Attendu que la directrice générale a signé et déposé au greffe du Palais de Justice de Thetford Mines, division de la cour des petites créances, le 27 février 2018, une contestation de cette demande ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement que les élus municipaux confirment que la directrice générale est dûment mandatée à signer pour et au nom de la municipalité de Ste-Praxède tous les documents en lien avec cette poursuite.

Au surplus, la directrice générale est dûment déléguée pour agir au nom de la Municipalité afin d'y défendre ses intérêts.

Adoptée.

**Sécurité publique**

**Suivi : Réunion projet de régie des services incendie « Secteur sud »**

Information concernant la réunion tenue le 19 février dernier. Une autre rencontre est prévue pour les maires le 13 mars prochain.

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Les élus reçoivent une offre d'activité du COGESAF « Journée d'information de l'eau » à Victoriaville. Le conseil ne donne pas suite à cette offre de formation.

## VOIRIE

### **2018-03-56 Résolution : Entretien du chemin de la Baie-Sauvage**

Attendu que, suite au dépôt de la réforme cadastrale, la Municipalité de Ste-Praxède a appris que le tronçon d'environ 200 mètres du chemin de la Baie-Sauvage situé sur son territoire était la propriété de Messieurs Harold et Conrad Richard;

Attendu que des travaux d'empierrement ont été exécutés par la Municipalité sur ce chemin, croyant à tort qu'il s'agissait d'un chemin public;

Attendu que la Municipalité est ouverte malgré tout, à continuer d'entretenir la section de ce chemin située sur notre territoire;

Attendu que l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'entretenir un chemin privé sur réception d'une demande à cet effet de la majorité des propriétaires et occupants riverains;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède informe M. Harold Richard, propriétaire du chemin de la Baie-Sauvage ainsi que les propriétaires riverains du secteur, que la Municipalité de Ste-Praxède demeure disposée à entretenir la portion du chemin de la Baie-Sauvage située sur son territoire et ce, si une majorité des propriétaires visés dépose une requête en ce sens à la municipalité.

Adoptée.

### **2018-03-57 Niveleuse et gravier**

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de mandater l'inspecteur en voirie pour procéder à la location de la niveleuse au moment opportun. Aussi, il est convenu d'autoriser l'inspecteur à se procurer le gravier nécessaire pour des réparations mineures.

L'inspecteur devra préalablement obtenir l'autorisation du maire.

Adoptée.

## LOISIRS ET CULTURE

### **Don : Journée de la culture Disraeli**

Une demande de don pour la journée de la culture de la Ville de Disraeli est soumise aux élus. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

### **2018-03-58 Résolution : Paiement des comptes au 5 mars 2018**

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 6 février au 5 mars 2018, laquelle s'élève à 83 771,59 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

**Questions des élus et employés**

**Questions des personnes présentes**

**2018-03-59 Résolution: Levée de la séance**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20 h.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*